

**RAPPORT N° 06/4-65**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON**

**MODIFICATION DE L'ALLOTISEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT**  
**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Par Délibération N°06/3-12 en date du 15 mai 2006, vous aviez approuvé le projet de rénovation de la Piscine du Chaudron.

Pendant de l'élaboration du dossier final, la modification de l'allotissement s'est avérée nécessaire, pour permettre une homogénéité technique des lots lors de l'exécution des travaux.

La nouvelle répartition des lots est donc la suivante :

- Lot 1 : Génie Civil (Gros œuvre, Terrassement, Etanchéité, VRD),
- Lot 2 : Revêtements durs,
- Lot 3 : Electricité,
- Lot 4 : Réseaux hydrauliques et équipements,
- Lot 5 : Eau chaude sanitaire,
- Lot 6 : Production solaire pour le chauffage des bassins,
- Lot 7 : Toboggans.

Par ailleurs, le concours financier supplémentaire du Centre National du développement du Sport (CNDS) entraîne le nouveau plan de financement suivant :

- Région : 50 %
- Commune : 30 %
- C.N.D.S : 20 %

## RAPPORT N° 06/4-65

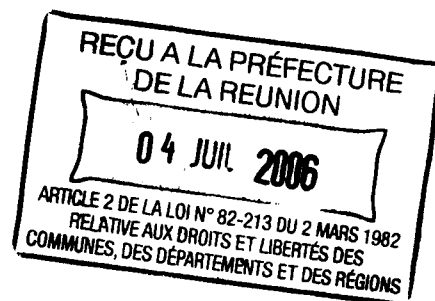
Je vous demande donc :

- 1) d'approuver la nouvelle décomposition des lots ;
- 2) d'adopter le nouveau plan de financement ;
- 3) de m'autoriser à solliciter les subventions ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Réné-Paul VICTORIA



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 06/4-65  
au Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 avril 2006**

**OBJET**

**RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON**

**MODIFICATION DE L'ALLOTISEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET DE SIGNER  
LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Par Délibération n°06/3-12 du 15 Mai 2006 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2006 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-65 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis de favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la nouvelle décomposition des lots et le nouveau plan de financement de l'opération de rénovation de la piscine du chaudron.

**DELIBERATION N° 06/4-65**

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **28 JUIN 2006**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

